

CONSEIL DE L'ED TESC DU 29 Mai 2015

Représentants des établissements et des unités de Recherche

SIGNATURE

François Bon	Directeur	Présent
Bernard Charlery de la Masselière	Représentant Dynamique rurale	Présent
Jean-Pierre Cavallé	Représentant EHESS	Présent
Vincent Simoulin	Représentant CERTOP	Présent
Sylvie Mouysset	Représentant FRAMESPA	Présente
Didier Galop	Représentant GEODE	Présent
Med Kechidi	Représentant LEREPS	Présent
Galia Valtchinova	Représentant LISST	Présente
Nicolas Valdeyron	Représentant TRACES	Présent
Frédéric Bonneaud	Représentant du LRA	Présent
Corinne Bonnet	Représentante (EA PLH-Erasme)	Présente
Danièle Galliano	Représentante UMR Agir	Présente
Katia Dago	Représentante du personnel administratif	Présente

4 Personnalités extérieures à l'ED relevant de ses domaines scientifiques

Hugues Kenfack	Représentant CS UT1	Absent
Jean-Pierre Wolff	Représentant CR UT2J	Présent
Philippe Raimbault	Directeur de l'IEP Toulouse	Présent
Virginie Mahdi	Représentant(e) du CNRS	Excusée

4 Personnalités extérieures issues du monde socio-économique :

Juliette Malinas	Toulouse Ouest Partenaires	Absente
Jean-Marie Rigaud	AVAMIP	Absent
Michel Vaginay	DRAC	Excusé
Marie-Pierre Gleyzes	Représentant du Conseil Régional	Excusée

5 Représentants étudiants élus:

Manon Champier		Présente
Mathilde Denoel		Excusée, procuration à Manon Champier
Lars Anderson		Excusé, procuration à Geoffroy Labrousche
Geoffroy Labrousche		Présent
Anaïs Daniau		Absente

2: Invités permanents (sans droit de vote)

Catherine Bernou	gestionnaire de l'ED	Présente
Myriam Guiraud	Gestionnaire des formations	Absente

Invité (sans droit de vote):

Emmanuel Eveno	LISST	Présent
----------------	-------	---------

RELEVÉ DE DÉCISIONS :

1- Nomination d'un Directeur Adjoint de l'ED TESC :

Le Conseil décide de créer la fonction de Directeur Adjoint de l'ED afin d'aider le Directeur actuel dans l'exercice de ses fonctions pendant le prochain contrat (Vote : 18 pour, 1 abstention).

Un appel à candidature est lancé et doit faire l'objet de discussions au sein des unités de recherche.

La candidature d'un membre du Conseil est à privilégier.

2- Modalités d'audition des candidats au CDU :

L'audition des candidats présentés par les Unités de recherche aura lieu le 6 juillet 2015.

Chaque Unité de recherche présente un nombre maximum de candidats fixé à partir de différents critères lors du précédent Conseil : CERTOP (2 candidats), PLH (1), Dynamiques Rurales (2), GEODE (1), TRACES (2), LISST (3), FRAMESPA (3). AGIR, le LEREPS et le LRA ne présentent pas de candidat cette année.

Seuls les représentants des unités de recherche et établissements, ainsi que le Directeur de l'ED, sont invités à siéger et disposent du droit de vote (1 représentant par unité ou établissement). En outre, 2 représentants des doctorants sont invités à participer, sans droit de vote.

2 rapporteurs seront désignés pour évaluer les candidatures avant l'audition : 1 rapporteur choisi parmi les membres du Conseil et 1 rapporteur extérieur à l'ED choisi parmi un vivier de 3-4 spécialistes de la discipline proposé par les unités de recherche.

Le Conseil se réunira le vendredi 26 juin à 16H pour désigner les rapporteurs extérieurs et attribuer 2 dossiers aux membres du Conseil.

Une grille d'évaluation sera fournie aux rapporteurs et diffusée aux Unités de Recherche et aux candidats sur le site de l'ED :

- Intérêt scientifique du projet
- Originalité du projet (et, éventuellement, prise de risque)
- Parcours et adéquation au projet du candidat
- Faisabilité de la thèse
- Appréciation générale, assortie d'un avis (favorable, favorable avec réserves, défavorable)

Les candidats doivent déposer le dossier complet à la DED et l'envoyer par mail en un fichier pdf unique (inférieur à 20 MO), via la plateforme de leur choix d'envoi de gros fichiers en communiquant le lien URL à l'adresse mail : responsable.ded@univ-tlse2.fr, **avant le 25 juin à 10H**. Tout dossier incomplet ou reçu après cette date sera déclaré irrecevable.

Les fichiers pdf seront communiqués aux rapporteurs par le Directeur de l'ED et déposés sur une dropbox par l'ED pour l'information des membres du Conseil.

Les rapports sont attendus au plus tard le samedi 4 juillet et seront diffusés sur la dropbox par le directeur dès réception, pour information des membres du Conseil, puis lus lors de l'audition.

L'audition se déroulera avec un temps de présentation de 10 minutes et 10 minutes de questions, suivis de la lecture des rapports (5 à 10 minutes). Le candidat disposera d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur pour sa présentation (les plaquettes de présentation ne seront pas autorisées).

Les délibérations se tiendront en fin de journée.

3 – Effet mémoire

Le principe d'un effet mémoire comme critère d'attribution des CDU est rejeté par le Conseil (Vote : 13 contre, 3 pour, 3 abstentions).

4- Demande de coaccréditation de l'ENSA :

Le Conseil émet un avis favorable à la demande de coaccréditation de l'ENSA (Vote : 16 pour, 2 abstentions, 1 ne prend pas part au vote).

L'avis du Conseil sera transmis aux établissements tutelle pour décision.

5- Statut des encadrants :

Il est rappelé que seuls les membres des UR rattachées à TESC peuvent diriger des thèses au sein de TESC. En cas de codirection impliquant un membre extérieur à l'ED, le membre interne doit avoir l'HDR. Tout cas particulier doit être préalablement soumis à l'appréciation du Directeur de l'ED.

6- Discussion sur le financement des autres tutelles :

L'UT2J assume l'essentiel des ressources de l'ED pour l'instant. Il serait indispensable que les autres tutelles y abondent également.

7- Projet des élus doctorants :

Parmi divers projets, les élus doctorants ont mis en place des permanences d'accueil des doctorants: mardi après-midi et jeudi matin jusqu'à fin juin (Bureau D154).

Faute d'accès à la liste de diffusion des doctorants, les élus transmettent les informations qu'ils souhaitent diffuser au Directeur de l'ED pour transmission aux doctorants.

8- Calendrier :

Le prochain Conseil de l'ED aura lieu mi-octobre (un doodle sera envoyé)

La Commission de dérogation se réunira début novembre. Les cas de dérogation des doctorants de l'EHESS devront être examinés avant pour permettre leur inscription à l'EHESS.

La Journée de rentrée de l'ED se tiendra le 4 Novembre au matin.